

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE L'ALPHABÉTISATION

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail

INSPECTION GÉNÉRALE

Service communication
B.P. V 160
Tél : 27 20-22-24-68
Fax : 27 20-21-15-93



Réf. N°3682 MENA / IGEN / COM



Revue de Presse

DU VENDREDI 18 OCTOBRE 2024

Thème de l'année scolaire 2023-2024

**« Soyons des citoyens responsables
pour une école de qualité »**



**BONNE RENTRÉE
À TOUS**



L'actu en bref



Violence dans les universités : « Les associations syndicales estudiantines dissoutes. » P.02 KANATÉ Mamadou

Le Conseil National de Sécurité (CNS) s'est réuni, hier jeudi 17 octobre 2024, au Palais présidentiel. Cette rencontre, présidée par le Chef de l'Etat, Son Excellence Alassane Ouattara, a permis de mettre en place, des mesures gouvernementales dans le cadre de la lutte contre la violence en milieu universitaire. Lesdites mesures font suite à l'assassinat de deux étudiants, membres de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI). Un arrêté interministériel a également été pris, portant interdiction à titre conservatoire, des activités des associations syndicales estudiantines et scolaires sur l'ensemble du territoire, de l'ouverture d'une enquête judiciaire et l'interpellation de plusieurs suspects ainsi que de l'expulsion de toutes les personnes irrégulièrement logées dans les campus universitaires.



Vite dit... / Tiébissou : « L'EPP de Golibo change de dénomination. » P.03

L'École Primaire Publique (EPP) de Golibo a officiellement changé de nom le vendredi 11 octobre 2024. Cela, par l'arrêté n° 307/MENA/DESPS du 3 septembre 2024, portant changement de dénomination d'établissement public d'enseignement préscolaire et primaire au titre de l'année 2024-2025. Ladite école est désormais EPP N'Dri Koffi Germain de Golibo, du nom de l'ex maire de la commune.

Dialogue Social : « Le Comité Consultatif décide d'adresser la question des primes de manière exhaustive. » P.10 DAO Maïmouna

Le Comité Consultatif de la Fonction Publique s'est réuni hier, jeudi 17 octobre 2024, en session extraordinaire. Cette première réunion, dirigée par la ministre d'Etat Anne Désirée Ouloto, avait comme ordre du jour, l'examen des revendications relatives aux primes. Dans le communiqué final qui a sanctionné la rencontre, le Comité a donc décidé de s'assurer de l'exhaustivité des demandes exprimées, d'en évaluer l'impact financier et de faire des propositions au ministre de la Fonction Publique en vue de leur communication au Gouvernement. Outre les faitières syndicales signataires de la trêve sociale, la ministre d'Etat avait à ses côtés le directeur général du Trésor, Ahoussi Pascal, et celui des Finances et du Budget, Traoré Seydou. La prochaine réunion ordinaire du comité est fixée au jeudi 28 novembre prochain.



Rencontre avec Anne Ouloto, hier / Bli Blé David, porte-parole des syndicats grévistes :« La ministre nous a demandé de ne pas y être » P.07 Jean PRISCA

La première réunion extraordinaire du Comité Consultatif de la Fonction Publique s'est tenue hier jeudi 18 octobre 2024, à la salle de Conférence du ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration. Présidée par la ministre Anne Désirée Ouloto, elle a porté sur la question des primes trimestrielles réclamées par les enseignants du secteur Éducation-Formation, le personnel des Affaires sociales et les agents de la santé. Malheureusement, les principales organisations syndicales dont les membres sont en grève n'ont pas pu avoir accès à cette réunion. Joint au téléphone, après la rencontre pour savoir les raisons de leur absence, David Bli Blé, secrétaire général de la Centrale Syndicale Dignité, a fait savoir qu'il n'a pas été invité. Il rassure, pour autant, que les faitières qui n'ont pu prendre part à cette séance de travail seront au "round deux", prévu pour se tenir, le jeudi 28 novembre prochain.



Malgré les Menaces de ponctions sur salaire : « Les grévistes mobilisés et déterminés. » P.02 Ferdinand BAILLY

Le troisième et dernier jour de la grève des fonctionnaires, notamment des ministères de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation ; de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage ; de la Santé, ainsi que du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant ; s'est déroulé sans relâche. Comme lors des deux premiers jours, la mobilisation et la détermination des grévistes sont restées inchangées, malgré les menaces de ponctions sur salaire et autres sanctions évoquées par le gouvernement, réuni le mercredi 16 octobre dernier en Conseil des ministres. Comme les jours précédents, la majorité des écoles est restée fermée hier, jeudi 17 octobre 2024, sur l'ensemble du territoire national. Pour le député Assalé Tiémoko Antoine, il est important de soutenir les fonctionnaires ivoiriens dans leur lutte, compte tenu de la cherté de la vie.

Après les fonctionnaires, Le primaire catholique grogne. P.02 Ferdinand BAILLY

Le Syndicat National des Enseignants du Préscolaire et Primaire Catholique de Côte d'Ivoire (SNEPPCC) a annoncé une grève prévue pour les 22, 23 et 24 octobre 2024. Cette annonce a été faite par Éric Zakéhi, Secrétaire général national, lors d'une conférence de presse tenue le mercredi 16 octobre au siège de la Centrale syndicale Humanisme à Williamsville. Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de mécontentement social grandissant en Côte d'Ivoire, notamment dans le secteur public. Le secteur de l'éducation catholique, souvent perçu comme plus discret dans les mouvements sociaux, rejoint désormais la contestation. Ces enseignants du préscolaire et du primaire catholique réclament une amélioration de leurs conditions de travail, dénonçant un certain nombre de dysfonctionnements.



Rencontre Ouloto-syndicats, hier : « Le Comité consultatif face aux dossiers brûlants. » P.05 Audrey BONI

Une réunion extraordinaire du Comité Consultatif de la Fonction Publique s'est tenue, hier jeudi 17 octobre 2024, au Plateau. Elle a été présidée par la ministre d'Etat, ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Anne Désirée Ouloto. Cinq (5) points étaient à l'ordre du jour : Examen des revendications relatives aux primes, adoption de la feuille de route 2024-2025, adoption d'un chronogramme de travail, présentation du projet de règlement intérieur et les divers. Le comité a décidé de s'assurer de l'exhaustivité des demandes exprimées, d'en évaluer l'impact financier et de faire des propositions. La feuille de route assortie d'un chronogramme de travail 2024-2025 a été adoptée.



Fonction publique / Réunion extraordinaire du Comité consultatif : « Anne Ouloto exhorte ses collaborateurs à réussir la mission. » P.04 Clément K.

Hier jeudi 17 octobre 2024, la première réunion extraordinaire du Comité consultatif de la Fonction Publique a eu lieu, sous la présidence de la ministre d'Etat, ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Anne Désirée Ouloto. À l'ordre du jour, il a été question de l'examen des revendications relatives aux primes, de l'adoption de la feuille de route de l'exercice 2024-2025, et du chronogramme de travail ainsi que de la présentation du projet de règlement intérieur de cette structure. Après des échanges très enrichissant il a été décidé d'obtenir des assurances de l'exhaustivité des demandes exprimées. Ce, pour en évaluer l'impact financier et faire des propositions au ministre en charge de la Fonction Publique, afin qu'elle achemine le dossier complet des dites revendications au Gouvernement. Une feuille de route assortie d'un chronogramme de travail pour la période 2024 2025, permettant d'examiner les préoccupations majeures des fonctionnaires et agents de l'Etat, a été adopté par le Comité consultatif.



Octroi de primes aux enseignants et aux fonctionnaires : « Voici les décisions du Comité consultatif de la Fonction publique. » P.10 Dominique FADEGNON

Le Comité Consultatif de la Fonction Publique, composé de huit (8) centrales syndicales et du gouvernement, installé, le jeudi 10 octobre 2024, a tenu sa première réunion extraordinaire, le jeudi 17 octobre 2024. Il a été présidé par la ministre d'Etat, ministre de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration, Anne-Désirée Ouloto. Dans un communiqué lu par le porte-parole des centrales syndicales et faïtières, Soro Mamadou, au terme de la rencontre qui s'est tenue de 10 h 50 à 14 h 50, : « relativement aux primes, le Comité consultatif a fait le constat que cette question constitue une préoccupation pour plusieurs fonctionnaires. Il a donc décidé de s'assurer de l'exhaustivité des demandes exprimées, d'en évaluer l'impact financier et de faire des propositions au ministre de la Fonction Publique en vue de leur communication au gouvernement ». En outre, une feuille de route assortie d'un chronogramme de travail pour l'exercice 2024-2025, afin d'examiner les préoccupations majeures des fonctionnaires et agents de l'Etat, a été adopté. La prochaine réunion du Comité consultatif se tiendra le jeudi 28 novembre 2024, à la salle de conférence du ministère d'Etat, ministère de la Fonction Publique et de la Modernisation de l'Administration.

Sensibilisation sur les grossesses précoces et les dangers liés à la drogue et à la violence : « Plus de 50 coordonnateurs formés 17 Directions régionales de l'Éducation Nationale seront impactées. » P.11 Elysée YAO

Le samedi 12 octobre 2024, l'Organisation Non Gouvernementale (ONG) américaine Gédus Networks et la Confédération d'Excell'Ados ont formé plus de 50 Coordonnateurs et superviseurs. Ces derniers ont pour mission de sensibiliser les parents et d'organiser des conférences de presse pour parler des différents phénomènes auxquels les élèves sont confrontés ou exposés. Ces coordonnateurs et superviseurs après l'obtention de leur feuille de route, seront envoyés dans les Directions Régionales de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation (DRENA) comme ambassadeurs. Ils travailleront de concert avec les Coordonnateurs de la vie scolaire, dans l'optique de relayer les informations reçues lors de la

formation. Il faut savoir que, pour la campagne de sensibilisation au titre de l'année 2024-2025, ce sont 17 DRENA qui seront impactées. Les organisateurs de la campagne de sensibilisation sur les grossesses précoces et les dangers liés à la drogue et aux violences, comptent également attirer l'attention de milliers d'apprenants sur les mauvaises compagnies, le bien fondé du respect de l'autorité parentale et surtout l'importance de la communication entre parents et enfants.

Bouaké : « 4 collèges de proximité inaugurés. » P.11 Ladji Abou SANOGO (Correspondant régional)

La ministre de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation, Professeur Mariatou Koné (MENA), a procédé le jeudi 10 octobre 2024, à l'inauguration de quatre (4) nouveaux collèges de proximité à Tiéplé (Bouaké). Cet événement s'inscrit dans le cadre du programme "Compact", une coopération entre la Côte d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique (USA). Ces collèges de proximité, situés à Tiéplé, Mamini, Sèzinkro et Krofouinssou, faciliteront ainsi l'accès à l'éducation pour les enfants de ces localités. Dans son allocution, la MENA a mis un accent particulier sur l'importance de l'éducation des filles et sur les innovations intégrées dans ces établissements pour garantir leur maintien à l'école. Parmi ces innovations, "l'Espace filles", une salle dédiée aux besoins spécifiques de la jeune fille. Il est équipé de kits d'hygiène visant à réduire les risques de décrochage scolaire et à encourager les filles à poursuivre leurs études dans un cadre sain et respectueux de leur intimité.

Doropo-Danoa / Rentrée scolaire 2024-2025 : « Sansan Ludovic offre un bâtiment de plusieurs classes, des kits scolaires et des tables-bancs aux élèves. » P.12 M'BRA Konan

Hien Sansan Ludovic est le directeur des transports et de la mobilité urbaine du District Autonome d'Abidjan (DAA). Fils de la région du Bounkani, il a offert aux élèves de Danoa, un bâtiment de trois classes avec latrines, 2 000 kits scolaires et des tables-bancs. Le lundi 14 octobre 2024, c'est en présence des autorités locales, dont le préfet du département, Tohoury Paulin-Martial que les clés du bâtiment ont été remises. L'Ecole Primaire Publique (EPP) de Djidordouo porte le nom du ministre-gouverneur du District autonome d'Abidjan, Cissé Ibrahima Baongo, en hommage à son engagement pour le bien-être des enfants du Bounkani. Tour à tour, le préfet et le responsable de l'Inspection Préscolaire et Primaire de la localité ont salué et remercié le donateur pour son appui à l'éducation dans la région.

Presse en ligne

SOCIÉTÉ / Côte d'Ivoire / Enseignement Supérieur: le Conseil national de sécurité entérine la dissolution de la FESCI (Officiel). Publié le jeudi 17 octobre 2024 | Abidjan.net

SOCIÉTÉ / Des responsables du système éducatif de Sikensi s'engagent à réaliser de meilleurs résultats scolaires. Publié le vendredi 18 octobre 2024 | AIP

SOCIÉTÉ / Promotion de l'excellence : la mine d'or de Tongon récompense près de 150 élèves des villages environnants. Publié le jeudi 17 octobre 2024 | Abidjan.net

SOCIÉTÉ / Droit à l'éducation – Ce que Namizata Sangaré a dit aux sénateurs. Publié le vendredi 18 octobre 2024 | l'Intelligent d'Abidjan

SOCIÉTÉ / Grève des enseignants, voici le montant des primes que les grévistes réclament. Publié le mercredi 16 octobre 2024 | 7info.ci

Détente

Caricature

Violence dans les universités

Les associations syndicales estudiantines dissoutes

Le Président de la République, Alassane Ouattara a présidé, hier, une réunion du Cns.

Le Conseil national de sécurité (Cns) s'est réuni, hier, au Palais présidentiel, au Plateau, sous la présidence du Chef de l'État, Alassane Ouattara. Dans le communiqué qui a sanctionné cette rencontre, la mise en application des mesures gouvernementales prises dans le cadre de la lutte contre la violence en milieu universitaire, a été saluée. Lesdites mesures, selon la note, font suite à l'assassinat de deux étudiants, membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (Fesci), par des individus identifiés comme étant également membres de cette organisation syndicale. Parmi ces dispositions, figurent notamment la prise d'un arrêté interministériel portant interdiction, à titre conservatoire, des activités des associations syndicales estudiantines et scolaires sur l'ensemble du territoire,



Le Chef de l'État et les participants à la rencontre ont passé en revue la situation sécuritaire globale du pays. (PHOTO : PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE)

l'ouverture d'une enquête judiciaire et l'interpellation de plusieurs suspects ainsi que l'expulsion de toutes les personnes irrégulièrement

logées dans les campus universitaires. Le communiqué informe que le Président de la République, tout en déplorant ces actes inacceptables,

présente ses condoléances et exprime sa compassion aux familles des victimes. La note précise également que les opérations d'assai-

nissement dans les cités universitaires, couplées à la prise de l'arrêté interministériel, ont ainsi permis aux universités de retrouver la

quiétude nécessaire au bon déroulement des activités académiques ■

KANATÉ MAMADOU



VITE DIT...

● Tiébissou

L'EPP de Golibo change de dénomination

L'École primaire publique (EPP) de Golibo a officiellement changé de nom le vendredi 11 octobre 2024. Ce changement a été acté par l'arrêté n° 307/MENADESPS du 3 septembre 2024, portant changement de dénomination d'établissement public d'enseignement pré-scolaire et primaire au titre de l'année 2024-2025. Cet arrêté a été signé par la ministre de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, Mariatou Koné. Ainsi, le nouveau nom de ladite école est EPP N'Dri Koffi Germain de Golibo, du nom de l'ex-maire de la commune.

DIALOGUE SOCIAL

Le Comité Consultatif décide d'adresser la question des primes de manière exhaustive

Les choses n'ont pas trainé. Une semaine jour pour jour après son installation, le Comité consultatif de la Fonction publique s'est réuni hier, en session extraordinaire, à la salle de conférence du ministère d'Etat, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'Administration. Actualité nationale oblige (grève dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des affaires sociales), cette 1ère réunion dirigée par la présidente du Comité, la ministre d'Etat Anne Désirée Ouloto, avait comme premier point à l'ordre du jour, l'examen des revendications relatives aux primes.

Concernant la question, dans le communiqué final qui a sanctionné la rencontre d'un peu plus de 4 heures (10h50 à 14h 50), lu par Soro Mamadou, secrétaire général de la Centrale syndicale Humanisme et porte-parole des huit faïtières signataires du protocole de la trêve sociale, il est écrit : « Sur le point des revendications relatives aux primes, le Comité consultatif a fait le constat que cette question



La ministre d'Etat Anne Ouloto s'est félicitée de l'esprit fraternel qui a régné tout au long des travaux. Photo Dr

constitue une préoccupation pour plusieurs fonctionnaires. Le Comité a donc décidé de s'assurer de l'exhaus-

sivité des demandes exprimées, d'en évaluer l'impact financier et de faire des propositions au ministre de la

Fonction publique en vue de leur communication au Gouvernement ». Bien avant la lecture du communiqué final, la présidente du comité a tenu à faire des précisions. Elle a indiqué que le Comité consultatif n'est pas un organe de négociation encore moins de décision. « C'est un Comité consultatif qui est chargé de faire des analyses, des études, des propositions, des observations, des commentaires qui sont susceptibles d'aider le gouvernement à la décision », a-t-elle expliqué. Dans ce cadre, le comité, a-t-elle poursuivi, peut avoir recours à des experts pour éclairer ses membres sur des questions précises.

En tout état de cause, l'installation et cette première réunion du Comité consultatif, est la preuve, a souligné Anne Désirée Ouloto, que le gouvernement est engagé dans le dialogue social. « Nous sommes en train de donner un visage à ce que nous appelons le dialogue social en Côte d'Ivoire. Pour montrer que nous voulons un nouveau paradigme dans la gouver-

nance des organisations syndicales. Nous sommes à la deuxième trêve. Aucun changement n'est facile. Ce qui compte, c'est notre capacité de résilience. Notre capacité de nous relever chaque fois que nous faisons des faux pas », a-t-elle déclaré. Non sans remercier les organisations syndicales qui se sont engagées pour le dialogue social et pour la paix à travers « cette trêve sociale qui va continuer son bout de chemin ». Les autres points à l'ordre du jour de cette première réunion extraordinaire étaient l'adoption de la feuille de route 2024-2025 ; l'adoption d'un chronogramme de travail ; la présentation du projet de règlement intérieur et les divers.

Outre les faïtières syndicales signataires de la trêve sociale, la ministre d'Etat avait à ses côtés le directeur général du Trésor, Ahoussi Pascal, et celui des Finances et du Budget, Traoré Seydou. La prochaine réunion, cette fois ordinaire, du comité est fixée au jeudi 28 novembre 2024.

DM

Rencontre avec Anne Ouloto, hier / Bli Blé David, porte-parole des syndicats grévistes : « La ministre nous a demandé de ne pas y être »

La première réunion extraordinaire du Comité consultatif de la Fonction publique censée plancher entre autres sur la question des primes trimestrielles réclamées par les enseignants du secteur éducation-formation, le personnel des Affaires sociales et les agents de la santé, s'est tenue hier à la salle de Conférence du ministère d'Etat, ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration. C'était, hier jeudi 17 octobre, en présence de la ministre Anne Désirée Ouloto. Malheureusement, les principales organisations syndicales dont les membres sont en

grève n'ont pas pu avoir accès à cette réunion dont les points clés touchaient la grève qui a paralysé l'école. Joint au téléphone, hier après la rencontre pour savoir les raisons de leur absence à cette rencontre pourtant jugée cruciale, David Bli Blé fait savoir qu'il n'a pas été invité. Lui en sa qualité de secrétaire général de la Centrale syndicale Dignité. « **Par un courrier nous a été envoyé, la ministre nous a dit qu'on ne devrait pas y être et qu'il fallait qu'on se fasse remplacer. Pour dire que comme je suis dans un mouvement d'arrêt de grève je devrais me faire remplacer. Et comme nous ne voulons**

pas nous faire remplacer, nous avons estimé qu'il n'en valait pas la peine. Donc c'est la ministre qui nous a demandé de ne pas venir. J'ai même la copie du courrier », a fait savoir David Bli Blé. Tout comme lui, Yves Kofibo de l'Union nationale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UNTCI) a également reçu le même courrier. Contrairement donc à la rumeur qui a couru et l'information relayée par plusieurs médias, la rencontre a été refusée aux syndicalistes en grève. Toutefois, rassure Bli Blé, les 8 syndicats qui ont mené la grève de 72 heures pour réclamer la prime trimestrielle se retrouvent en Assemblée générale, le sa-

medi, pour faire le point de la grève et décider de la prochaine conduite à tenir.

Bli Blé rassure, pour autant, que les faïtières qui n'ont pu prendre part à la rencontre du Comité consultatif seront au round deux prévu pour se tenir selon le communiqué ayant sanctionné cette première rencontre le jeudi 28 novembre 2024 à la salle de conférence du ministère d'Etat, ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration. Pour la rencontre d'hier, et notamment sur le point des revendications relatives aux primes, le Comité consultatif a fait le constat que cette question constitue une préoccupation pour



plusieurs fonctionnaires. Le Comité a décidé de s'assurer de l'exhaustivité des demandes exprimées, d'en évaluer l'impact financier et de faire des propositions au ministre de la Fonction publique en vue de leur communication au Gouvernement.

JEAN PRISCA

MALGRÉ LES MENACES DE PONCTIONS SUR SALAIRE Les grévistes mobilisés et déterminés

Le troisième et dernier jour de la grève des fonctionnaires, notamment des ministères de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation, de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, ainsi que du ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant, s'est déroulé sans relâche. Comme lors des deux premiers jours, la mobilisation et la détermination des grévistes sont restées inchangées, malgré les menaces de ponctions sur salaire et autres sanctions évoquées par le gouvernement, réuni le mercredi 16 octobre dernier en Conseil des ministres. Comme les jours précédents, la majorité des écoles est restée fermée hier, jeudi 17 octobre 2024, sur l'ensemble du territoire national. La grève de 72 heures, entamée le mardi 15 octobre dernier, et lancée par les personnels du secteur Éducation-Formation regroupés au sein de l'Intersyndicale du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Alphabétisation (IS-MENA) et du Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation pro-



Anne Ouloto, la ministre de la Fonction publique doit savoir gérer cette crise

fessionnelle et de l'Apprentissage (IS-METPPA), s'est poursuivie hier à Abidjan comme dans le reste du pays. « Cette grève est non seulement illégale, mais aussi injustifiée. Ceux qui y ont participé, notamment dans les établissements secondaires, connaissent la loi et savent à quoi

ils s'exposent. Ce n'est pas nouveau ! Des jours de travail non assurés ne peuvent pas être payés. Les textes seront donc appliqués. Je pense également que, lorsqu'une organisation syndicale décide d'aller en grève, elle anticipe sur ces conséquences », a déclaré mercredi dernier Amadou Coulibaly, ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement, lors de la conférence de presse qui a suivi le Conseil des ministres. En lançant ces avertissements, le gouvernement, par la voix de son porte-parole, espérait que les grévistes reprendraient le chemin de l'école dès jeudi. Cependant, loin d'être intimidés, les grévistes ont maintenu leur position pour, selon eux, montrer la force de leur mobilisation, leur détermination à obtenir satisfaction quant à leur revendication principale, qui porte sur l'octroi d'une prime trimestrielle d'incitation. « La grève se poursuit aujourd'hui avec une forte mobilisation des camarades. Ceux qui avaient donné cours le mardi 15 octobre, après avoir été sensibilisés, ont fermé leurs classes,

ayant compris l'importance de rester unis pour obtenir cette prime trimestrielle... », a confié un membre de l'IS-MENA au téléphone. Le Comité consultatif de la Fonction publique, créé le 10 octobre dernier par la ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Désirée Ouloto, s'est réuni hier en session extraordinaire sous sa présidence. À l'ordre du jour : l'examen des revendications liées aux primes, l'adoption de la feuille de route 2024-2025 et la présentation du projet de règlement intérieur. Au moment de mettre sous presse, aucun détail n'avait filtré de cette rencontre. Selon une source, « une nouvelle réunion est prévue le jeudi 28 novembre 2024 toujours dans le cadre des discussions visant à satisfaire les intérêts des fonctionnaires et agents de l'État ». Pour le député Assalé Tiémoko Antoina, il est important de soutenir les fonctionnaires ivoiriens dans leur lutte, compte tenu de la cherté de la vie. « Certes, chacun sait que le gouvernement actuel a fourni des efforts considérables pour améliorer les conditions salariales des

fonctionnaires ivoiriens, des efforts qui pèsent lourdement sur le budget de l'État. Cependant, en tant que député et représentant des aspirations de tous les Ivoiriens, je soutiens que, face à la cherté de la vie, chaque fonctionnaire de Côte d'Ivoire mérite d'être appuyé par des primes. Leur dévouement et leur contribution au service public justifient pleinement cette reconnaissance nationale. Les enseignants du primaire et du secondaire, ainsi que les agents de santé, jouent un rôle essentiel dans l'avenir de notre pays. L'éducation et la santé sont des fondements indispensables au développement d'une nation. Il est donc de ma responsabilité, en tant que député, de rappeler au gouvernement l'importance d'accorder, dans la mesure du possible, ces primes. Dans des pays où l'éducation et la santé sont des priorités absolues, comme la France, des primes exceptionnelles pour les fonctionnaires, notamment les enseignants, existent depuis des décennies. Il est donc temps que notre gouvernement, par le biais du dialogue, reconnaisse la nécessité de soutenir, ne serait-ce que moralement et symboliquement, ceux qui façonnent l'avenir de notre société... », a commenté le parlementaire.

Ferdinand Bailly



Après les fonctionnaires, Le primaire catholique grogne

Le Syndicat National des Enseignants du Préscolaire et Primaire Catholique de Côte d'Ivoire (SNEPPCC) a annoncé une grève prévue pour les 22, 23 et 24 octobre 2024. Cette annonce a été faite par Eric Zakéhi, Secrétaire général national du syndicat, lors d'une conférence de presse tenue le mercredi 16 octobre au siège de la Centrale syndicale Humanisme à Williamsville, dans la commune d'Adjamé. Cette mobilisation s'inscrit dans un contexte de mécontentement social grandissant en Côte d'Ivoire, notamment dans le secteur public. En effet, cette décision intervient au lendemain de la fin d'une grève de trois jours menée par les fonctionnaires du pays, qui a débuté le mardi 15 octobre et s'est achevée le jeudi 17 octobre. Le secteur de l'éducation catholique, souvent perçu comme plus discret dans les mouvements sociaux, rejoint désormais la contestation. Ces enseignants du préscolaire et du primaire catholique réclament une amélioration de leurs conditions de travail, dénonçant un certain nombre de dysfonctionnements. Les revendications du SNEPPCC sont claires et s'articulent autour de plusieurs points cruciaux : Application correcte de la revalorisation salariale de 10% : malgré l'annonce de cette mesure, les enseignants catholiques estiment qu'elle n'a pas été appliquée de manière équitable ou uniforme. Établissement d'un chronogramme pour le paiement du différentiel : le paiement des arriérés doit être clarifié avec un échéancier précis. Le paiement de la prime d'ancienneté : conformément aux dispositions du Code du travail, les enseignants exigent le respect des droits relatifs à l'ancienneté, souvent négligés. Paiement des congés : les enseignants réclament le respect des textes en

vigueur concernant le paiement des congés, une mesure qu'ils considèrent comme essentielle à leur bien-être et à leur stabilité financière. Établissement d'un moratoire pour le paiement des arriérés de salaires dans les diocèses : dans certains diocèses, les salaires accumulent des retards, mettant en difficulté les enseignants. Paiement de la prime de réussite pour les classes de CM2 : cette prime, promise selon une convention collective, est destinée à récompenser les enseignants pour les résultats des élèves en fin de cycle primaire. Reclassement des nouveaux admis aux examens pédagogiques : le syndicat réclame que le reclassement des enseignants ayant réussi aux examens pédagogiques soit effectif dès la fin du mois de janvier suivant leur admission, afin de valoriser leur progression professionnelle. Ces doléances, formalisées dans un préavis de grève envoyé le 12 octobre à Jean Luc Assoi N'dreman, Secrétaire exécutif national de l'Éducation catholique, ont également été adressées à plusieurs instances clés, dont l'Archevêque chargé de l'Éducation catholique, l'Inspection du travail, la DRENA (Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation), ainsi qu'à la Fédération nationale des parents d'élèves et étudiants catholiques. Cette grève marque une étape supplémentaire dans l'amplification du front social en Côte d'Ivoire, un mouvement qui semble gagner du terrain non seulement parmi les fonctionnaires, mais aussi dans le secteur privé et religieux. Elle traduit un malaise profond et persistant dans le système éducatif, où les attentes des enseignants se heurtent à un manque de réponses adéquates des autorités.

F. Bailly

Rencontre Ouloto-syndicats, hier

Le Comité consultatif face aux dossiers brûlants Ouloto : "Sa mission, donner des avis et non décider"

Une réunion extraordinaire du Comité consultatif de la Fonction publique s'est tenue, hier jeudi 17 octobre 2024, au Plateau.

Présidée par la ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Désirée Ouloto, une séance de travail extraordinaire du Comité consultatif de la Fonction publique s'est tenue, hier jeudi 17 octobre 2024, au cabinet, au Plateau. 5 points étaient à l'ordre du jour de ce rendez-vous avec les organisations syndicales signataires de la Trêve sociale 2022-2027 : Examen des revendications relatives aux primes, adoption de la feuille de route



2024-2025, adoption d'un chronogramme de travail, présentation du



projet de règlement intérieur et les divers. Au terme des échanges qui ont

duré 4 h, la ministre Ouloto a clarifié la nature de cet organe. "En toute responsabilité, il doit aider le gouvernement à la décision. Nous sommes en train de donner un visage à ce que nous appelons le dialogue social dans la Fonction publique. Nous voulons un nouveau paradigme. Nous avons commencé un processus. Nous sommes à la deuxième Trêve sociale. Ce n'est pas un comité de négociation. Ce n'est pas un comité de décision. C'est un comité consultatif qui est chargé de faire des analyses, des études, des propositions, des observations, des commentaires qui sont susceptibles d'aider le gouvernement à la décision. Nous avons

besoin de conseils, de recommandations, d'analyses d'experts", a fait savoir Anne Ouloto. Au nom des organisations syndicales, Soro Mamadou de la Centrale Humanisme, a signalé que le point des revendications relatif aux primes demeure une préoccupation pour plusieurs fonctionnaires. Raison pour laquelle, le comité a décidé de s'assurer de l'exhaustivité des demandes exprimées, d'en évaluer l'impact financier et de faire des propositions. La feuille de route assortie d'un chronogramme de travail 2024-2025 a été adoptée.

AUDREY BONI

Fonction publique/ Réunion extraordinaire du Comité consultatif

Anne Ouloto exhorte ses collaborateurs à réussir la mission

Sous la présidence de la ministre d'Etat, ministre la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Désirée Ouloto, s'est tenue, hier jeudi 17 octobre 2024, la première réunion extraordinaire du Comité consultatif de la Fonction Publique, à la salle de conférence dudit ministère.

L'examen des revendications relatives aux primes, l'adoption de la feuille de route de l'exercice 2024-2025, l'adoption du chronogramme de travail et la présentation du projet de règlement intérieur de cette structure, ont été les points de l'ordre du jour de ladite réunion. Après des échanges très enrichissants entre les membres autour de ces points, des mesures ont été adoptées. Au chapitre des revendications concernant les primes, le constat fait est que cette question s'avère une préoccupation pour plusieurs



Anne Ouloto a exhorté ses collaborateurs à faire réussir la mission qui est assignée au Comité consultatif de la Fonction publique.

fonctionnaires. Il a donc été décidé d'obtenir des assurances de l'exhaustivité des demandes exprimées. Ce, pour en évaluer l'impact financier et faire des propositions au ministre en charge de la Fonction Publique, afin qu'elle achemine le dossier complet desdites revendications au Gouvernement. Une feuille de route assortie d'un chronogramme de travail pour la période 2024-2025, permettant d'exami-

ner les préoccupations majeures des fonctionnaires et agents de l'Etat, a été adoptée par le Comité consultatif. A la fin des travaux, Anne Désirée Ouloto, présidente de ce comité s'est satisfaite de la bonne et studieuse ambiance, en plus de l'esprit fraternel qui ont prévalu lors de cette réunion. Elle a exhorté chaque membre à se surpasser, afin d'accomplir convenablement la mission qui lui a été assignée. Ce, dans l'op-

tique de donner une grande dimension au Comité consultatif, cordon ombilical entre le Gouvernement et les fonctionnaires et agents de l'Etat, dans le cadre des intérêts de ces derniers cités. Faisant une mise au point pour éclairer les populations sur la mission qui est assignée à la structure dont elle est la présidente, le ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration s'est voulue formelle. « Ce

comité consultatif est bien un comité consultatif. Il n'est pas un comité de négociation. Il n'est pas un comité de décision, c'est un comité chargé de faire des analyses, des études, des propositions et des observations, des commentaires, qui sont susceptibles d'aider le Gouvernement à la décision », a mentionné Anne Ouloto. Aussi, a-t-elle indiqué : « Nous sommes en train de donner un visage à ce que nous appelons le dialogue social dans la Fonction publique en Côte d'Ivoire, pour montrer que nous voulons un nouveau paradigme dans la gouvernance des organisations syndicales, dans les relations que nous avons avec les organisations syndicales ». La prochaine réunion dite ordinaire du Comité Consultatif se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 à la salle de conférence du ministère d'Etat, ministère de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration.

CLÉMENT K.

OCTROI DE PRIMES AUX ENSEIGNANTS ET AUX FONCTIONNAIRES

Voici les décisions du Comité consultatif de la Fonction publique

Le Comité consultatif de la Fonction publique, composé de 8 Centrales syndicales et faïtières, et du gouvernement, installé, le jeudi 10 octobre 2024, a tenu sa première réunion extraordinaire, le jeudi 17 octobre 2024, sous la présidence de la ministre d'Etat, ministre de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration, présidente dudit Comité, Anne-Désirée Ouloto.

Dans un communiqué lu par le porte-parole des Centrales syndicales et faïtières, Soro Mamadou, au terme de la rencontre qui s'est tenue de 10 h 50 à 14 h 50, on retient que « *relativement aux primes, le Comité consultatif a fait le constat que cette question constitue une préoccupation pour plusieurs fonctionnaires. Le Comité a donc décidé de s'assurer de l'exhaustivité des demandes exprimées, d'évaluer l'impact financier et de faire des propositions au ministre de la Fonction publique en vue de leur communication au gouvernement* ».



Anne-Désirée Ouloto (3^e à partir de la gauche) à sa gauche, Soro Mamadou, le porte-parole. (Ph. DR)

En outre, ledit Comité a adopté une feuille de route assortie d'un chronogramme de travail pour l'exercice 2024-2025, afin d'examiner les préoccupations majeures des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Le communiqué cité apprend qu'au terme de la rencontre, la présidente du Comité, Anne-Désirée Ouloto, a

salué « *l'ambiance studieuse et l'esprit fraternel qui ont régné tout au long des travaux* ».

« *Elle a invité chaque membre à remplir parfaitement sa mission, pour la bonne réussite des travaux du Comité consultatif et pour la satisfaction des intérêts des fonctionnaires et agents de l'Etat* », a lu Soro Mamadou, qui a

fait savoir que la prochaine réunion du Comité consultatif se tiendra le jeudi 28 novembre 2024, à la salle de conférence du ministère d'Etat, ministère de la Fonction publique et de la modernisation de l'administration au Plateau, comme ce fut le cas, ce jeudi.

Dominique FADEGNON

SENSIBILISATION SUR LES GROSSESSES PRÉCOCES ET LES DANGERS LIÉS À LA DROGUE ET À LA VIOLENCE

Plus de 50 coordonnateurs formés

Qui veut voyager loin ménage sa monture. Ayant compris cet adage, l'Organisation non gouvernementale (Ong) américaine Gédus Networks et la Confédération d'Excell'Ados ont formé plus de 50 Coordonnateurs et superviseurs. La séance de formation s'est déroulée, le samedi 12 octobre 2024, au siège de l'Ong Gédus Networks, à Cocody-Attoban.

Au terme de cette formation, les superviseurs, venus de toute la Côte d'Ivoire, ont reçu des diplômes. A en croire le professeur Ghislain Yapi, président d'Excell'Ados, qui a animé une conférence de presse par la suite, les 50 Coordonnateurs, qui auront une feuille de route, seront envoyés dans les Directions régionales de l'éducation nationale (Dren) comme des ambassadeurs. Ils auront pour mission de sensibiliser les parents d'élèves, d'organiser des conférences de presse pour parler des différents phénomènes auxquels les élèves sont confrontés ou exposés. « *Les Coordonnateurs et superviseurs formés seront comme des ambassadeurs. Ils vont travailler de concert avec les Coordonnateurs de la vie scolaire, dans l'optique de relayer les informations reçues lors de la formation* », a confié Pr Ghislain



Les superviseurs sont désormais outillés. (Ph. DR)

Yapi. Non sans expliquer que pour la campagne de sensibilisation au titre de l'année 2024-2025, ce sont 17 Dren qui seront impactées. Contrairement à l'année dernière où seulement 5 Dren ont été touchées. Les organisateurs de la campagne de sensibilisation sur les grossesses précoces et les dangers liés à la drogue et aux violences, comptent également attirer l'attention de milliers d'apprenants sur les mauvaises compagnies, le bienfondé de respecter l'autorité parentale et surtout l'importance de la communication entre parents et enfants. Comme l'a précisé le président de la Confédération d'Excell'Ados, les régions touchées par le plus grand nombre de

grossesse en cours de scolarité seront les plus visées par la campagne de sensibilisation. Il s'agit pour cette organisation et son partenaire financier, l'Ong Gédus Networks, de mettre tout en œuvre pour réduire considérablement les cas de grossesse en milieu scolaire dans ces zones.

Pr Ghislain Yapi a profité de l'occasion pour remercier Daniel Kouao et Bokô Adjoumani, respectivement président de l'Ong américaine Gédus Networks et responsable de la vie scolaire au ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation.

Elysée YAO

BOUAKÉ

4 collèges de proximité inaugurés

La ministre de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation, Mariatou Koné, a procédé à l'inauguration de quatre (4) nouveaux collèges de proximité, le jeudi 10 octobre 2024, à Tiéplé, localité située à une vingtaine de kilomètres au sud de Bouaké. Cet événement s'inscrivait dans le cadre du programme "Compact", une coopération entre la Côte



Les personnalités lors de l'inauguration des collèges. (Ph. L.A.S.)

d'Ivoire et les États-Unis d'Amérique (Usa). Ces collèges de proximité, situés à Tiéplé, Mamini, Sézinkro et Krofouinssou, facilitent ainsi l'accès à l'éducation pour les jeunes et notamment pour les jeunes filles.

Au pupitre, Mariatou Koné a mis un accent particulier sur l'importance de l'éducation des filles et sur les innovations intégrées dans ces établissements pour garantir leur maintien à l'école. Parmi ces innovations, l'"Espace filles", une salle dédiée aux besoins spécifiques des élèves filles, permet de lutter contre les freins à la scolarisation des filles, liés notamment à la gestion des menstruations. Cet espace est équipé de kits d'hygiène visant à réduire les risques de décrochage scolaire et à encourager les filles à poursuivre leurs études dans un cadre sain et respectueux de leur intimité. « Ces initiatives contribuent à lutter contre les grossesses précoces et à améliorer les résultats scolaires des filles », a souligné la ministre, qui a rappelé les progrès impressionnants enregistrés ces dernières années en matière de scolarisation des filles.

De son côté, Jessica Davis Ba, ambassadrice des Usa en Côte d'Ivoire, a salué ce partenariat « fructueux » entre les deux pays, affirmant que l'investissement de plus de 113 milliards de F Cfa pour renforcer le système éducatif ivoirien ne se résume pas à la construction d'infrastructures mais représente un engagement pour l'avenir de la jeunesse ivoirienne.

Assahoré Konan Jacques, président du Conseil régional de Gbéké, a réitéré l'engagement de sa région à soutenir les efforts du gouvernement en matière d'éducation, soulignant les projets en cours pour garantir un cadre d'apprentissage de qualité.

Il est bon de souligner que ce programme vise la construction de 40 collèges de proximité, dont 28 dans le Gbéké et 12 à San Pedro.

Ladji Abou SANOGO
(Correspondant régional)

DOROP-DANOA/ RENTRÉE SCOLAIRE 2024-2025

Sansan Ludovic offre un bâtiment de plusieurs classes, des kits scolaires et des tables-bancs aux élèves



Hien Sansan Ludovic vient d'offrir un cadre idéal d'étude aux écoliers de Djidordouo. (Ph. Dr)

Hien Sansan Ludovic, Directeur des transports et de la mobilité urbaine du District autonome d'Abidjan (Daa), fils de la région du Bounkani, a offert, selon nos sources, un bâtiment de trois classes avec latrines, 2 000 kits scolaires et des tables-bancs aux élèves de Danoa, le lundi 14 octobre 2024, en présence des autorités locales, dont le préfet du département, Tohoury Paulin-Martial.

Ce bâtiment remis à l'Ecole primaire publique (Epp) de Djidordouo porte le nom du ministre-gouverneur du District autonome d'Abidjan, Cissé Ibrahima Baongo, en hommage à son engagement pour le bien-être des enfants du Bounkani. « Ce geste, bien plus qu'une simple action, té-

moigne de notre engagement à offrir à chaque enfant, les moyens d'accéder à une éducation de qualité. Cet investissement dans l'éducation représente un véritable pari sur l'avenir de la région, car ces enfants sont les bâtisseurs de demain », a-t-il déclaré.

Par ailleurs, il a rendu hommage aux Inspecteurs et enseignants pour leur dévouement et leur engagement, en dépit des défis rencontrés, soulignant leur rôle dans la réussite des élèves et dans la construction d'un avenir meilleur pour la région.

Aux écoliers, il a lancé ce message : « L'éducation est votre meilleure arme pour affronter les défis de demain. Je suis fier de vos résultats et je suis convaincu que vous continue-

rez à faire briller notre région ».

S'adressant aux parents, le Directeur des transports et de la mobilité urbaine du Daa a appelé à plus d'implication pour garantir un avenir radieux à leurs enfants, avant de réaffirmer son engagement à continuer de soutenir l'éducation et à contribuer à l'épanouissement des enfants du Bounkani.

Tour à tour, le préfet dudit département et le responsable de l'Inspection primaire et préscolaire de la localité ont salué et remercié le donateur pour son appui à l'éducation dans la région du Bounkani.

M'BRA Konan



AGENCE IVOIRIENNE DE PRESSE

Leader de l'information de proximité





SOCIÉTÉ / Côte d'Ivoire / Enseignement Supérieur: le Conseil national de sécurité entérine la dissolution de la FESCI (Officiel). Publié le jeudi 17 octobre 2024 | Abidjan.net



© ABIDJAN.NET PAR DR

CÔTE D'IVOIRE: RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ (CNS)

LA RÉUNION DU CONSEIL NATIONAL DE SÉCURITÉ (CNS) TENUE CE JEUDI 17 OCTOBRE 2024, AU PALAIS DE LA PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE, SOUS LA PRÉSIDENTIE DU CHEF DE L'ÉTAT, S.E.M ALASSANE OUATTARA.

Le Conseil national de sécurité a entériné le jeudi 17 octobre 2024, la dissolution de toutes les associations syndicales étudiantes dont la Fédération étudiante et scolaire de Côte d'Ivoire

(FESCI) sur proposition du ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique à l'issue d'une réunion qui s'est tenue au palais présidentiel d'Abidjan sous la présidence du président ivoirien Alassane Ouattara.

" Dans une communication, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique a fait plusieurs propositions, notamment, la réhabilitation des anciennes universités, grandes écoles publiques et cités universitaires ainsi que la réattribution des chambres universitaires selon un processus d'admission et de réadmission qui devra prendre en compte des critères tels que les résultats académiques, l'âge et la vulnérabilité sociale. Le ministre a en outre proposé la dissolution de toutes les associations syndicales estudiantines", rapporte le communiqué final de cette réunion transmis à Abidjan.net.

" Le Conseil national de sécurité a entériné ces propositions. A cet égard, le président de la République a instruit le Premier ministre, chef du gouvernement à l'effet de prendre les dispositions pour la mise en œuvre de ces mesures ", a ajouté le document.

En outre, le communiqué indique qu'environ 5 mille individus irrégulièrement logés dans les cités universitaires d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa ont été expulsés après l'opération d'assainissement des campus universitaires de Côte d'Ivoire.

À en croire le document, le bilan de ces mesures gouvernementales en milieu universitaire fait état de l'interpellation et le défèrement au parquet d'Abidjan Plateau de 17 étudiants dont Kambou Sié, le secrétaire général de la FESCI dans le cadre des enquêtes sur les assassinats des deux étudiants et l'expulsion d'environ 5000 individus irrégulièrement logés dans les cités universitaires d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa.

Par ailleurs, l'on apprend également l'interpellation et le défèrement de 28 étudiants à l'issue de l'opération de déguerpissement menées dans les cités universitaires d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa, la saisie d'un lot important d'armes blanches dont 107 machettes, des grenades et de plusieurs autres matériels, notamment des treillis des forces de

défense et de sécurité, la destruction de nombreux commerces illégaux ainsi que de 4 fumoirs, d'une maison close et d'un tunnel de torture et la démolition des quartiers généraux et sièges de la FESCI et du CEECI à Abidjan, à Bouaké et à Daloa.

Poursuivant, le communiqué a fait savoir que le conseil national de sécurité a arrêté plusieurs autres décisions concernant l'actualité sur les campus universitaire.

Il s'agit entre autres de, maintenir la décision d'interdiction à titre conservatoire des activités des associations syndicales estudiantines et scolaires sur l'ensemble du territoire national, procéder à l'arrestation dans les meilleurs délais de toutes les personnes impliquées dans le meurtre des deux étudiants en vue de les traduire devant les tribunaux et poursuivre avec vigueur l'assainissement des campus universitaires en vue d'éliminer toutes les pratiques illégales.

Ces mesures gouvernementales interviennent après l'assassinat de deux étudiants à Abidjan, membres de la Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI).

En ce qui concerne, la situation sécuritaire générale du pays qui a été l'un des sujets au menu de cette rencontre, le communiqué a souligné que celle-ci connaît une " nette amélioration" sur l'ensemble du territoire national.

" L'indice de sécurité est passé de 1,5 en juin 2024 à 1,2 au mois de septembre de la même année, soit une baisse de 20%", a précisé le document.

Le Conseil national de sécurité s'est aussi félicité de la baisse d'environ 31% du nombre d'accidents de le circulation en Côte d'Ivoire qui est passé de 1833 en juin 2024 à 1403 en septembre 2024.

L.Barro



SOCIÉTÉ / Des responsables du système éducatif de Sikensi s'engagent à réaliser de meilleurs résultats scolaires. Publié le vendredi 18 octobre 2024 | AIP

Sikensi- Des responsables du système éducatif de Sikensi se sont engagés, mercredi 16 octobre 2024, à réaliser de meilleurs résultats au travers d'une mise en œuvre de méthodes pédagogiques et de stratégies qui seront appliquées au cours l'année scolaire 2024-2025.

Les projets des chefs d'établissements et de la responsable de l'inspection de l'enseignement préscolaire et primaire (IEPP) de Sikensi ont été présentés au cours d'une réunion d'échanges avec les populations à la mairie, sous la présidence du préfet du département, Kra Siallou.

Le proviseur du lycée municipal de Sikensi, Traoré Ouattara Rokia, a évoqué le contrat objectif par performance (COP) qui engage tous les établissements à atteindre de meilleurs résultats scolaires.

Rappelant les directives du directeur régional de l'Education nationale et de l'alimentation de Tiassalé relatives au succès en fin d'année, Mme Traoré a dit compter sur son personnel pour relever le défi.

La principale du collège de Katadji, Kpéa Yala Coulibaly, prévoit d'exploiter au profit de la réussite de ses élèves, la quantité importante de livres mis à disposition dans son école par la bourse des manuels scolaires (BONAMAS). Elle compte également maintenir le rythme des évaluations ayant permis à l'établissement d'être classé premier au niveau départemental avec un taux de réussite de 54% au brevet d'études du premier cycle (BEPC).

Quant à l'IEPP de Sikensi, Tokpa Justine, elle propose d'instaurer un plan de suivi régulier de la nouvelle méthode pédagogique, dénommée "Programme national d'amélioration des premiers apprentissages scolaires" (PNAPAS), axé sur la performance des élèves dans la lecture et les mathématiques. Elle a souhaité aussi la mise en œuvre des nouvelles méthodes pédagogiques dans la quiétude.

Le préfet Kra Siallou a encouragé tous les acteurs ayant œuvré au déroulement paisible de l'année écoulée, avec comme acquis notables la maîtrise de phénomènes tels que les congés anticipés et les bagarres entre groupes d'élèves, a-t-il souligné.

Km/ena/kp



SOCIÉTÉ / Promotion de l'excellence : la mine d'or de Tongon récompense près de 150 élèves des villages environnants. Publié le jeudi 17 octobre 2024 | Abidjan.net



© ABIDJAN.NET PAR DR

CEREMONIE DE DISTINCTION DES MEILLEURS ELEVES SUIVIS PAR LA REMISE D'INFRASTRUCTURES DE BASE POUR LA 10E ANNEE CONSECUTIVE, LA MINE D'OR DE TONGON A RECOMPENSE LE SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2024, A M'BENGUE, NORD DU PAYS PRES DE 150 ELEVES. CES STUDIEUX ECOLIERS SONT ISSUS DE TONGON, KATIONRON, SEKONKAHA, POUNGBE, KOFIPLE, M'BENGUE, KATONON ET KOROKARA, VILLAGES IMPACTES PAR LES ACTIVITES D'EXPLOITATION DE LA MINE.

Pour la 10e année consécutive, la mine d'or de Tongon a récompensé le samedi 28 septembre 2024, à M'bengué, nord du pays, près de 150 élèves. Ces studieux écoliers sont issus de Tongon, Kationron,

Sekonkaha, Poungbé, Kofiplé, M'bengué, katonon et Korokara, villages impactés par les activités d'exploitation de la mine.

À cette occasion, la société du groupe minier canadien, Barrick, a offert des kits scolaires comprenant des livres, des cahiers, des cartables, des ensembles géométriques, des stylos, ainsi que du matériel informatique aux personnels d'encadrements.

L'innovation cette année, selon Denise Oumar N'Gom, directeur du social et des relations communautaires de Tongon S.A est la récompense des 6 meilleurs élèves des collèges de Poungbé et de Kofiplé.

Au nom du directeur général de la société minière, Hilaire Diarra, le directeur technique Lacina Ziao a indiqué que l'entreprise minière travaille à la formation de la jeunesse. « Nous décelons des talents dans les établissements d'enseignement supérieur. Nous accordons des bourses et des stages aux jeunes gens afin de les aider à achever leur formation et les rendre aptes et compétitifs pour intégrer le monde du travail », s'est-il félicité

Cette action sociale d'envergure s'inscrit pour le sous-préfet de M'Bengué, Kouadio Didier Lavis, dans la vision du président de la République, Alassane Ouattara. Celle de donner la chance à tous les enfants du pays, d'aller à l'école. Avant d'encourager les élèves récompensés à maintenir le cap.

En marge de la cérémonie de distinction des élèves des huit villages de la mine, Tongon S.A a procédé à la remise d'un tracteur au village de Kationron et d'une maison au chef du village de Nafoun. La mine a également réhabilité et équipé l'hôpital général de M'Bengué à hauteur de 194.667.437 FCFA et a procédé à la remise des infrastructures socioéconomiques aux villages de Katonon et de Kofiplé.

Depuis une décennie, la mine d'or de Tongon a investi plus de 10 milliards de FCFA au bénéfice des populations, avec un accent particulier sur la jeunesse.

CT

SOCIÉTÉ / Droit à l'éducation – Ce que Namizata Sangaré a dit aux sénateurs. Publié le vendredi 18 octobre 2024 | l'Intelligent d'Abidjan



Photo DR

Sacrifiant à l'exigence de présenter aux institutions parlementaires, l'Assemblée nationale et le Sénat, après la remise officielle au Président de la République, le rapport annuel sur les droits de l'homme en Côte d'Ivoire, la présidente du Conseil national des droits de l'homme (CNDH), Namizata

Sangaré, était face aux sénateurs ivoiriens, le mercredi 16 octobre 2024.

Au cours de sa présentation, qui a donné lieu à des débats, la présidente de l'institution nationale des droits de l'homme a soulevé des pratiques affectant le droit à l'éducation en Côte d'Ivoire. D'après le monitoring réalisé par le CNDH sur la rentrée scolaire et académique 2023-2024, Namizata Sangaré a indiqué que, concernant les frais d'inscription, les parents et les élèves sont contraints de s'acquitter de montants fixés par les responsables des établissements, tant publics que privés, en contradiction avec les dispositions de la convention de concession du service public de l'enseignement au secteur privé.

Pour l'enseignement secondaire, l'oratrice a rappelé que l'État a fixé les frais d'inscription à 120 000 F CFA pour le premier cycle, 140 000 F CFA pour le second cycle et 175 000 F CFA pour l'enseignement technique. Cependant, dans la pratique, les parents sont amenés à payer des sommes variant entre 160 000 F CFA et, dans certains cas, jusqu'à 360 000 F CFA. Dans l'enseignement supérieur, le rapport indique que des bacheliers de la session 2023, affectés dans des grandes écoles, doivent s'acquitter de 200 000 F CFA, alors que le Gouvernement a fixé ces frais à 85 000 F CFA, conformément à l'arrêté n°0198 du 5 novembre 2018 du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

Par ailleurs, Namizata Sangaré a abordé la problématique des grossesses en cours de scolarité. Pour l'année 2023, le CNDH a documenté 3 588 cas de grossesses entre septembre 2022 et avril 2023 dans les établissements scolaires, ce qui a des conséquences non seulement sur la scolarité des jeunes filles, mais également sur les plans social, économique et sanitaire.

Face à ces préoccupations, la présidente du CNDH a sollicité l'implication des parlementaires pour trouver des solutions aux défis liés à l'éducation et à la formation. En réponse, plusieurs sénateurs, ainsi que la présidente du Sénat, ont réaffirmé leur soutien au CNDH dans la réalisation de ses objectifs, tout en assurant leur volonté de se

pencher sur les questions des grossesses en cours de scolarité et des frais d'inscription dans les différents ordres d'enseignement.

Harry Diallo à Yamoussoukro

SOCIÉTÉ / Grève des enseignants, voici le montant des primes que les grévistes réclament. Publié le mercredi 16 octobre 2024 | 7info.ci



Des fonctionnaires du secteur Éducation-Formation de Côte d'Ivoire ont entamé une grève de 72 heures (du 15 au 17 octobre). À Abidjan comme à l'intérieur du pays, les salles de classe sont fermées et les cours sont suspendus dans plusieurs écoles publiques. Les initiateurs de cet arrêt de travail exigent l'instauration d'une prime trimestrielle.

Depuis le mardi 15 octobre 2024, le secteur éducation-formation est secoué par une grève. Les enseignants réclament une prime trimestrielle.

Mais à combien s'élèvent ces primes ?

Etilé Aboh Frédéric est membre du bureau exécutif national de l'Union nationale Instituteurs pour le Changement (UNIC). Son mouvement fait partie des organisations syndicales initiatrices de la grève.

Il lève un coin de voile sur ce que les enseignants mécontents exigent du gouvernement ivoirien.

« Nous réclamons une prime trimestrielle pour tous les enseignants. Nous réclamons 600 000 FCFA pour le plus petit grade et une augmentation de 50 000 FCFA par grade », confie-t-il à 7info qui l'a joint.

Le gouvernement ivoirien, va-t-il satisfaire les revendications des enseignants ? La question reste posée.

Le 17 octobre, dernier jour de la grève, Anne Désirée Ouloto, ministre de la Fonction publique va présider une réunion du comité consultatif de son ministère.

À l'ordre du jour de la rencontre, l'examen des revendications relatives aux primes d'incitation des fonctionnaires grévistes est inscrit.

Selon Etilé Abo Frédéric, les différents syndicats d'enseignants souhaitent que le premier paiement soit effectif le premier trimestre de l'année 2025.

« Nous voulons que cela rentre en vigueur dès 2025, pour que le premier paiement s'effectue fin Mars 2025 », confie-t-il à 7info.

Arnaud Houssou

Détente

Caricature

